

## CONTRAT CLIENT WIFIZ (ABONNEMENT)

### ENTRE :

#### La société **EBIM CONSULTING**

Société par Action Simplifiée au capital de 2 000 euros dont le siège social est situé au 12 boulevard Exelmans (75016) à Paris, la société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 802 737 627.

La société est représentée par Monsieur Julien BERY, son président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes

Ci-après désignée « **Wifiz** »

### ET

La société .....

Dont le siège social est situé.....

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de.....

Représentée par Monsieur/ Madame ....., son ....., ayant tous pouvoirs aux fins des présentes

Ci-après désignée le « **Client** »

Le terme « **Partie(s)** » fait référence indistinctement à Wifiz, au Client ou aux deux parties.

### PREALABLEMENT AUX PRESENTES, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Wifiz propose une solution de location de matériel informatique au profit du Client (ci-après appelés « Client ») afin d'améliorer l'offre de service de la clientèle de ses Clients sur les réseaux sociaux grâce à l'accès par réseau Wifi. Cette offre permet d'augmenter la visibilité en ligne et de recueillir des informations sécurisées et pertinentes au profit du Client tout en sécurisant la connexion.

Le Client est un professionnel de la restauration, de l'hôtellerie et plus généralement un professionnel dont l'établissement reçoit du public. En se rapprochant de Wifiz, il désire augmenter sa visibilité sur internet et proposer un accès à sa clientèle à internet via un réseau sécurisé.

Les Parties se sont donc rapprochées, afin d'arrêter et de formaliser aux termes de la présente convention, les conditions et les modalités de leur accord (ci-après le « Contrat »).

### Article 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Le Contrat implique l'acceptation sans restriction des conditions décrites dans le présent contrat de location. Elles supposent le consentement et l'acceptation sans réserve du Client aux présents termes et conditions. Le Contrat produira ses effets à partir du moment où le Client versera l'ensemble des fonds permettant la mise en service du matériel et paiera le premier loyer. A compter de la réception desdits fonds, Wifiz s'engage à déployer les services chez le Client.

Avant la mise en place du Contrat, Wifiz se réserve le droit d'accepter ou de refuser la location après l'étude financière du dossier du Client. Wifiz s'engage à livrer au Client le matériel en parfait état de fonctionnement à l'adresse fournie par le Client.

## Article 2 – OBLIGATION DU CLIENT

Avant la mise de l'offre de Wifiz, le Client s'engage à payer tous les frais afférents à la mise en place des services par Wifiz. Ces frais se décomposent ainsi :

- Frais de configuration du matériel / mise en service / livraison
- Loyer mensuel pour s'assurer des services de Wifiz.

Ainsi, le Client s'engage à vérifier, dès la réception du matériel, si ce dernier est en bon état de fonctionnement. Si le matériel ne semble pas fonctionner correctement, le Client s'engage à tenir informée Wifiz dans les plus brefs délais.

En sus des frais de configuration, de mise en service et de livraison, le Client s'engage à payer un loyer mensuel à Wifiz afin que Wifiz remplisse ses obligations. Ce loyer est convenu entre les Parties. Il peut faire l'objet d'une augmentation de prix qui sera communiquée au Client à l'occasion du renouvellement du Contrat selon les mécanismes prévus par l'article 4 du Contrat.

A l'issue du Contrat, le Client s'engage à restituer le matériel, dans un état d'usure normal selon l'usage que l'on peut attendre pour ce type de matériel. Le Client apportera tout le soin à la conservation du matériel dans les meilleures conditions possibles. Le Client retournera le matériel à Wifiz par voie postale selon les modalités communiquées à lui par Wifiz.

Par ailleurs, le Client doit également s'assurer qu'il bénéficie de la couverture suffisante du réseau opérateur dans la zone géographique d'utilisation des terminaux. Pour tout matériel utilisé hors de France, le Client s'engage à informer préalablement Wifiz du territoire d'usage du Matériel.

## Article 3- OBLIGATIONS DE WIFIZ

Wifiz s'engage à fournir les services souscrits selon la formule choisie par le Client. Les différentes formules proposées par Wifiz sont présentes dans l'Annexe 2 du présent contrat.

L'objectif de l'offre de Wifiz consiste à permettre à la clientèle du Client d'accroître la visibilité du Client sur internet grâce à l'utilisation des services de Wifiz. Elle permet également au Client de pouvoir coupler un réseau Wifi distinct entre sa clientèle et ses propres besoins.

Wifiz s'engage à fournir un matériel prêt à l'usage et déployable chez le Client si ce dernier respecte les prescriptions techniques communiquées par Wifiz.

Wifiz va contribuer à améliorer l'engagement des clients physiques du Client sur les réseaux sociaux grâce à son réseau Wi-Fi. Tout en sécurisant la connexion internet existante du Client

En aucun cas, l'offre de Wifiz consiste à fournir un accès internet. Il s'agit d'une offre complémentaire à la souscription par le Client à une fourniture d'accès à internet. Néanmoins, si le Client le souhaite, Wifiz pourra proposer une offre de fourniture d'accès à internet. La souscription à cette offre fera l'objet de mentions expresses entre les Parties. A défaut de mention, le Client devra souscrire personnellement une offre d'accès à internet.

#### Article 4 – MATERIEL

4.1 Pour les besoins de la mission, Wifiz pourra mettre à disposition ce type de matériel chez le Client (ci-après le « Matériel ») :

- routeurs Wi-Fi (variable en fonction de la configuration des lieux à couvrir)
- câbles Ethernet (idem)
- prises d'alimentation (idem)
- Ainsi que tout autre élément matériel pouvant être nécessaire pour fournir la meilleure qualité de service

Avant chaque expédition, le Matériel est contrôlé par Wifiz. Le Matériel est envoyé afin que ce dernier soit directement utilisable et déployable chez le Client. Dès le moment où le Matériel loué est utilisé par le Client, il est réputé être en parfait état de fonctionnement.

4.2 En cas de dommage causé au Matériel, le Client est tenu de tenir informée Wifiz par écrit , ou par téléphone ou via email à l'adresse [info@wifiz.fr](mailto:info@wifiz.fr)

Le Client s'engage à ne procéder à aucune modification ni réparation du Matériel. En cas de panne, il doit immédiatement prendre contact auprès de Wifiz qui déploiera ses meilleurs efforts pour offrir une assistance au Client. Toute dégradation constatée sur le Matériel fourni au Client entraîne une facture subséquente au cout de la perte. Nonobstant la perte du dépôt de garanti, le Client pourra également se voir facturer des frais supplémentaires mentionnés à l'article 6 du présent Contrat.

En cas de défaut du Matériel et d'impossibilité de réparation et d'assistance par Wifiz, Wifiz s'engage à fournir un nouveau Matériel au Client. Le Client ne saurait tenir Wifiz responsable de la durée d'indisponibilité du Matériel ni de la durée d'attente occasionnée pour la réception du nouveau Matériel.

#### Article 5 – PANNE DE MATERIEL - MATERIEL ENDOMMAGE

5.1 En cas de panne ou de défaut constaté sur le matériel, Wifiz invite le Client à faire part du défaut ou de la panne à Wifiz dans les plus brefs délais afin de trouver une solution au problème rencontré par le Client.

Après avoir été avertie par le Client, Wifiz s'engage, dans un premier temps à fournir au Client des conseils par téléphone et/ou via email afin de trouver une solution au problème rencontré par le Client. En cas de persistance du problème ou de la panne ou de défaut du matériel, Wifiz s'engage à procéder à un échange standard du Matériel après notification et échange de (télé)communications entre le Client et Wifiz.

5.2 Le Client s'engage à retourner le Matériel en l'état par voie postale. Toute remise financière ou rabais consentie par Wifiz au Client devra faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les Parties.

En aucun cas, Wifiz ne peut être tenue pour responsable des dégradations survenues au cours d'une réexpédition du Matériel. La non-utilisation du Matériel louée ainsi que son non-fonctionnement avec des terminaux autres que ceux proposés par Wifiz ne pourront donner lieu à un remboursement de la location.

#### Article 6 – PRISE D'EFFET DE LA LOCATION, RESILIATION ET DUREE DU CONTRAT

6.1 Le Client s'engage sur une durée de location du Matériel mensuelle sans aucune durée d'abonnement. Il s'engage à payer un loyer mensuel selon une échéance convenue entre Wifiz et le Client.

Le Contrat prend effet à compter du jour de la réception du Matériel, et du paiement des frais figurant à l'article 4 du présent Contrat. A l'issue du Contrat, le Client s'engage à renvoyer le Matériel à l'adresse postale fournie par Wifiz.

Le Contrat est sans durée d'engagement minimale. Ainsi le Client peut, s'il le souhaite, se désabonner des services fournis par Wifiz.

Cependant, si le Client souhaite mettre fin au présent Contrat, il pourra par l'envoi d'un courrier avec accusé de réception (LRAR) ou par l'envoi d'un courrier électronique au service dédié et 30 jours avant l'expiration de la période mensuelle, indiquer à Wifiz qu'il ne souhaite pas reconduire le Contrat.

A l'issue du Contrat, le Client s'engage à renvoyer à Wifiz le Matériel dans la semaine suivant la fin du Contrat. A la réception du Matériel et en l'absence de dégâts constatés sur le Matériel, Wifiz informera le Client de la réception du Matériel et de la fin du Contrat.

6.2 En cas de résiliation du Contrat ou de transformation de l'offre d'abonnement du Client nécessitant un changement de Matériel, qu'elle qu'en soit la cause, le Client devra restituer le Matériel mis à sa disposition par Wifiz dans un délai de dix (10) jours suivant la fin du Contrat ou du changement d'offre.

**A défaut de restitution de la totalité du Matériel mis à disposition du Client et après relance(s) demeurée(s) infructueuse(s) ou en cas de remise d'un Matériel endommagé par le Client à Wifiz. Wifiz se garde le droit de facturer le client d'une somme forfaitaire pouvant aller jusqu'à trois cents (300) euros par routeur.**

En cas de défaut constaté par Wifiz, cette dernière pourra envoyer une facture au Client en listant les défauts constatés sur le Matériel.

#### Article 7 – CONDITIONS COMMERCIALES – REGLEMENT

**Tous les tarifs exprimés par Wifiz s'entendent en euros hors taxes.** Les prix de vente retenus sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement du Contrat. **Les frais d'expédition de retour du matériel demeurent à la charge du client.**

Le Client reconnaît et accepte sans réserve les conditions énumérées ci-dessus. Par ailleurs, le Client reconnaît et accepte que des frais de livraison puissent s'appliquer en fonction des zones géographiques d'expédition.

Une autorisation de prélèvement bancaire SEPA, sera signée par le client, afin que Wifiz prélève directement les frais afférents au service. En cas d'indisponibilité du moyen de paiement ci-dessus, un prépaiement par carte bancaire pourra être effectué.

Dans les 2 cas de figure ci-dessus, le montant est établi conformément aux conditions commerciales de Wifiz en vigueur au jour de la signature du Contrat. Les Parties reconnaissent que le Contrat produira ses effets à partir du moment où le Client paiera tous les frais afférents à la mise en service.

Le Client est redevable du loyer mensuel et/ou de retour du Matériel ainsi que de tous les frais liés à la location pouvant survenir pendant l'exécution du Contrat. Wifiz se réserve le droit de facturer au Client toutes dépenses servant à couvrir les frais qu'elle aurait à engager eu égard aux manquements des obligations du Client.

#### Article 8 – UTILISATION

Le Client certifie être apte à pouvoir se servir du Matériel loué et s'engage à l'utiliser pour son compte. De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous location du Matériel loué sont strictement interdits.

Le Client s'engage à utiliser le Matériel loué avec prudence et assurer une gestion du Matériel comme un bon père de famille, conformément aux spécifications techniques et réglementations en vigueur. Il s'engage à le maintenir en bon état, à l'utiliser et l'entretenir selon les indications fournies par Wifiz.

Aucune garantie ne couvre un éventuel défaut d'adaptation du Matériel loué aux besoins spécifiques du Client.

#### Article 9 – DISPONIBILITE

Wifiz ne saurait être tenue responsable des retards de disponibilité du Matériel dus à des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'accident, de retard dans les retours de Matériels issues de locations précédentes.

#### Article 10- FORCE MAJEURE

Les critères de la Force majeure tels que retenus par la législation et les juridictions françaises sont applicables en l'espèce pour expliquer l'absence d'application des obligations propres à l'une des Parties. En cas de persistance de l'inapplication des obligations de l'une des Parties due à un cas de force majeure pendant une période dépassant un (1) mois, les Parties peuvent, d'un commun accord, mettre fin au Contrat. Toute communication entre les Parties devra se faire au moyen d'un écrit soit par voie postale (LRAR) soit par email portant un accusé de réception.

#### Article 11 – RESTITUTION DU MATERIEL

A la fin du contrat, le Client s'engage à restituer à sa charge le Matériel loué déduction faite de la vétusté normale du Matériel.

Après vérification de l'état de fonctionnement du Matériel par Wifiz, le dépôt de garanti sera restitué au Client dans le délai et selon les conditions définis à l'article 6 du présent Contrat.

#### Article 12 – RESILIATION A L'INITIATIVE DE WIFIZ

WIFIZ se réserve le droit de résilier à tout moment le Contrat en cas de non-respect des termes et conditions par le Client.

#### Article 13 – PROPRIETE ET INALIENABILITE DU MATERIEL

Le Matériel loué demeure, pendant toute la durée du Contrat et à l'issue du Contrat, la propriété entière et exclusive de Wifiz et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque cession (tel que par exemple mais sans être un exemple exhaustif en cas de cession ou de nantissement du fonds de commerce du Client).

Le Client s'engage à respecter ce droit de propriété en toute occasion, par tous moyens et à ses frais. **Ainsi, le Client s'engage à préserver, pendant toute la durée de la location, les plaques de fabrication apposées sur les différents éléments du Matériel (marque, numéro de série ainsi que les plaques de propriété) dont les mentions devront demeurer lisibles et apparentes.**

Le prêt, la sous-location ou toute cession des droits dont bénéficie le Client au titre du Contrat, sont subordonnés à l'autorisation préalable et écrite de WIFIZ et ne sauraient modifier les obligations du Client à son égard.

#### Article 14 – RECLAMATIONS

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du Contrat doivent être signalées au plus vite auprès de Wifiz afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Pendant l'exécution et à l'issue du Contrat, toutes les réclamations doivent être adressées par LRAR dans les plus brefs délais à l'adresse : EBIM CONSULTING - Service Clients - 12 boulevard Exelmans - 75016 PARIS ou alors par email selon les modalités prévues par le site internet de Wifiz.

## Article 15- DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET COOKIES

15.1 Les données à caractère personnel du Client ou utilisateurs des services de Wifiz (ci-après l' « Utilisateur ») recueillies par Wifiz, font l'objet d'un traitement conforme aux dispositions contenues dans la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés.

15.2 Dans le cadre de l'exécution du Contrat, il est possible que certaines données soient traitées par des tiers. Ainsi, le Client accepte sans réserve que ces données à caractère personnel soient recueillies par Wifiz, et puissent être communiquées à des tiers afin de fournir les meilleurs services possibles au Client. Wifiz indique que toute donnée à caractère personnel ne sera utilisée qu'à des fins de traitement et que le tiers ne traitera les données à caractère personnel reçu qu'à cette fin.

15.3 Wifiz pourra utiliser les données à caractère personnel de l'Utilisateur pour ses propres opérations de marketing en leur adressant, par quelque moyen que ce soit et notamment par SMS ou courrier électronique, des informations sur ses produits et services sauf opposition expresse des personnes concernées.

15.4 Sous les mêmes conditions, Wifiz se réserve également le droit de transmettre les données à caractère personnel de l'Utilisateur à des partenaires commerciaux selon les termes et conditions fixés par la loi en vigueur. La cession de l'adresse de messagerie électronique de l'Utilisateur aux partenaires commerciaux de Wifiz ne pourra être réalisée qu'avec l'accord exprès dudit Utilisateur.

15.5 L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer en écrivant à [info@Wifiz.fr](mailto:info@Wifiz.fr) .

15.6 Wifiz prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité des données à caractère personnel qui lui sont transmises par l'Utilisateur.

15.7 L'utilisation du Service peut nécessiter l'installation par Wifiz de cookies destinés à mémoriser des choix faits par l'Utilisateur lors de sa navigation sur un site web et pouvant notamment être utilisés pour faciliter une authentification de l'Utilisateur ou mémoriser une session de navigation.

L'Utilisateur a ensuite la possibilité de désactiver ces cookies. Néanmoins, l'Utilisateur est informé que certaines fonctionnalités ne seront pas accessibles ou ne le seront que partiellement s'il refuse l'installation des cookies ou procède ultérieurement à leur suppression. Dans le cadre de la fourniture du service de Wifiz et selon l'offre souscrite, l'Utilisateur est susceptible d'être localisé. A cet effet, l'Utilisateur doit donner son consentement à Wifiz par le biais de son adhésion aux conditions d'utilisation de Wifiz. En acceptant d'être localisé, l'Utilisateur accepte que sa position géographique soit utilisée par Wifiz.

Wifiz peut en outre, sous réserve du consentement de l'Utilisateur, communiquer ces données de localisation à des prestataires afin que ceux-ci puissent proposer des offres commerciales ciblées à l'Utilisateur liées à la localisation de ce dernier. Par ailleurs, Wifiz se réserve le droit de diffuser de la publicité en « pré-roll » à destination des Utilisateurs. A tout le moment, l'Utilisateur a la possibilité de modifier son choix et de revenir sur son consentement en informant les services Wifiz par e-mail à l'adresse suivante : [info@Wifiz.fr](mailto:info@Wifiz.fr).

#### Article 17- REGLEMENT ET DELAI DE PAIEMENT

En application de l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Ces sommes sont dues par le Client à Wifiz et sont applicables de plein droit. Le montant de ces pénalités est calculé sur la base du taux de l'intérêt légal majoré de dix (10) points de pourcentage.

Il sera également perçu une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement lorsque cette situation sera applicable. Une indemnisation supplémentaire pourra être réclamée par Wifiz pour toutes dépenses engagées en vue de recouvrer la créance. Sans préjudice de ce qui précède, en cas de défaut de paiement par le Client d'une seule échéance, de non-respect des conditions de paiement, ou au cas où Wifiz jugerait que la situation financière du Client présenterait un risque pour le recouvrement de ses créances, Wifiz se réserve le droit :

- de suspendre ou d'annuler sans préavis les obligations incombant à Wifiz,
- d'exiger pour l'exécution de toute prestation ultérieure, le paiement comptant avant chaque prestation, ou tout autre moyen de paiement au choix de Wifiz,
- d'exiger le paiement immédiat de la totalité du solde restant dû.

#### Article 18 – ELECTION DE DOMICILE – COMPETENCE

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile au siège de leur société ou domicile principal respectif. Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution des obligations de Wifiz et du Client sera de la compétence exclusive du ressort des tribunaux de Paris.

Fait à

Le

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

**Pour Wifiz**

**Le Client**

**Raison Sociale :**

**Nom, Prénom :**

**Nom, Prénom :**

**Titre :**

**Titre :**

**Date :**

**Date :**

## **Annexe 1 : Conditions d'abonnement**

**Merci de bien vouloir rayer l'offre non retenue**

### **BASIQUE**

20 € HT / MOIS / ROUTEUR

---

- Connexion Wi-Fi Facebook ou Instagram
- Suivi des performances & des connexions
- Sans engagement
- Assistance en cas de panne
- Stockage des connexions sur 1 an glissant (loi L34-1)
- Frais de mise en service de 150 € / routeur

### **PREMIUM**

50 € HT / MOIS / ROUTEUR

---

- Connexion Wi-Fi Facebook, Instagram, Twitter, Email et TripAdvisor.
- Personnalisation de la page d'accueil et du nom du réseau
- Couverture réseau optimale
- Collecte de données & Export
- Envoi d'email post-visite
- Suivi des performances & des connexions
- Sans engagement
- Assistance en cas de panne
- Stockage des connexions sur 1 an glissant (loi L34-1)
- Frais de mise en service de 150 € / routeur

## **Annexe 2 : Matériel**

Matériel concernant la fourniture du service au Client :

- 1 routeur Wifiz par établissement
- 1 câble d'alimentation secteur par établissement
- 1 câble Ethernet par établissement